Extrait N° 11 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 7 Janvier 2011

L'an deux mil onze, le sept janvier à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **29 décembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique –M. RIVIERE Lucien – Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël –M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : Mme LUCAS Roseline a donné mandat à M. MONDON René – **Mme MARCHAND Gladys** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à Mlle ROMAINSTAL – **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

M.M. RIVIERE Lucien – FERRERE Eric – GRONDIN Jacki et Mme CADERBY Colette ont quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 9.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / AMELIORATION DU BATI SCOLAIRE

- **Principe des travaux**
- **Approbation du plan de financement**

Le Conseil Municipal est informé que l'ensemble des bâtiments scolaires nécessite quelques travaux d'amélioration. Un premier ciblage fait apparaître la nécessité de programmer les travaux listés ci-dessous :

▪ Ecole Maternelle du Centre : notamment la réalisation d'un préau entre les classes de la cour haute, la mise en œuvre d'une aire de jeux supplémentaire, la pose d'un faux plafond acoustique dans le réfectoire, le bétonnage de la zone de parking de la cour haute et la reprise des faïences de l'espace cuisine ;

▪ Ecole Paul Hermann : sur la partie réhabilitée : la pose d'un carrelage anti dérapant en coursive et escalier, la mise en œuvre de bancs dans les cours, la réfection de la faïence dans les sanitaires de la cour basse, la mise en œuvre de lavabos en partie basse ;

▪ Ecole Marcel Le Guen : la fermeture du préau des maternelles, la pose d'un faux plafond acoustique dans le réfectoire, l'actualisation du plan d'intervention ;

▪ Ecole Elémentaire de Ravine Sèche : des travaux de réfection de la cour d'accès, la mise en œuvre d'un carrelage anti dérapant sous préau, la réfection du sol souple dans la cour, la pose d'un faux plafond acoustique sous préau, la réfection des peintures extérieures.

Les travaux feront l'objet d'une consultation en procédure adaptée.

Le coût est évalué à **368 265,92 euros** TTC, dont une enveloppe pour divers et imprévus de **10 000 €**.

Le Maire propose au Conseil de solliciter un financement de la Région dans le cadre du plan de relance, soit le plan suivant :

Montant TTC		368 265,92 €
dont Travaux		358 265,92 €
Divers et imprévus		10 000,00 €

Financement

Région	80 %	271 532,48 €
Commune	20 %	67 883,12 €
T.V.A		28 850,32 €

Le Conseil est invité :

- à approuver les travaux tels que présentés ; ces travaux seront budgétés au B.P 2011.
- à approuver le plan de financement ;
- à autoriser le Maire à constituer les dossiers correspondants dans les meilleurs délais.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les travaux **d'amélioration du bâti scolaire** tels que présentés,
- approuve le plan de financement,
- autorise le Maire à constituer les dossiers correspondants.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,